

*Tarif des douanes*

Je parle de situation symbolique parce que c'est exactement ce qui se produit dans le cas de l'accord commercial Mulroney-Reagan. A la dernière heure, quelques minutes avant minuit, alors qu'un accord semblait impossible, on a tenté un ultime effort et, pan, un accord a été signé. Nous avons paraphé un accord. Nous nous efforçons maintenant de comprendre ce qu'il renferme, ce qu'il signifie. Le premier ministre dit: «Ne vous inquiétez pas, gens du Canada, ne vous faites pas de bile, représentants élus des Canadiens, car d'ici deux ou trois semaines, l'affaire sera entièrement réglée, jusque dans les derniers détails. Vous pourrez alors examiner l'accord et nous pourrons entreprendre une tournée nationale pour que tous les Canadiens puissent en analyser les répercussions sur leur vie, leur commerce, leur région et leur secteur de l'économie.»

Nous découvrons maintenant qu'il n'en sera pas ainsi. Nous n'aurons en main le document complet que quelques jours avant que le président et le premier ministre du Canada ne signent l'accord définitif. Cela signifie, je suppose, que 99,9 p. 100 des Canadiens n'auront pas eu l'occasion de prendre connaissance de l'entente.

Le premier ministre du Canada a déclaré qu'il s'agissait de la plus importante entente jamais négociée, que c'était l'entente commerciale la plus importante de toute l'histoire du Canada. Pourtant, il ne va laisser que quelques jours—et même cela n'est pas certain—aux Canadiens et à leurs représentants pour qu'ils en examinent le contenu et prennent une décision éclairée.

Voici donc où nous en sommes, monsieur le Président. Nous sommes sur le point de conclure cet épouvantable accord commercial avec l'un des plus grands pays commerçants du monde et les Canadiens n'auront pas l'occasion d'examiner l'entente. On nous demande de signer un chèque en blanc, d'acheter sans voir la marchandise, d'abandonner notre sort aux aléas d'un accord commercial avec les États-Unis dont nous ignorons tout.

Ce n'est pas une façon de mener ses affaires. Si nous conduisons une entreprise, une exploitation agricole ou notre propre vie de cette façon là, en prenant toujours des décisions de dernière minute fondées sur des informations inadéquates, nous ne réussirions pas, cela coule de source. Ce serait un échec, monsieur le Président.

● (1420)

C'est pourquoi nous passons parfois des jours et des semaines à la Chambre à évaluer un projet de loi. Mon collègue le député de Surrey—White Rock—Delta-Nord (M. Friesen) et moi avons siégé à des comités législatifs. Nous épluchons les projets de loi article par article, phrase par phrase, en changeant un mot par ci, en ajoutant une ligne par là, afin de comprendre à fond la mesure législative et de l'améliorer si possible. Ce processus peut prendre des semaines pour un projet de loi relativement simple, mais pour bien le faire, il faut y mettre le temps. Nous avons maintenant des pages et des pages de texte de loi portant sur les droits de douane à parcourir en quelques jours seulement. Dans le cas de l'entente commerciale avec le président Reagan, c'est la même chose qui se passe. Il nous semble que ce processus d'examen n'est pas celui qui convient, pour ne rien dire de l'entente comme telle.

Inutile de dire que nous sommes très inquiets. Nous en sommes arrivés à un stade où on lance pratiquement l'alarme sur la façon dont cette mesure sera traitée. Le gouvernement a dit qu'il tient à parcourir le pays pour connaître les réactions sur ce marché. Il examinera ce document, pas les milliers de pages, mais le petit document qui a été déposé à la Chambre des communes, et il prétend que c'est suffisant pour aller de l'avant.

Imaginez-vous, monsieur le Président, signer une hypothèque pour une maison sans lire le texte? Nous rappelons aux Canadiens que lorsqu'ils font un dépôt à la banque, signent une hypothèque, ou un acte légal, ils doivent lire le texte en petits caractères, de demander à un avocat d'expliquer la signification d'une clause après l'autre. Par contre, lorsqu'il s'agit du marché le plus important de l'histoire du Canada, on nous demande d'avoir confiance et de signer le document, et on nous affirme que tout ira bien. Compte tenu du fait que cette requête vient d'un premier ministre qui a l'appui de moins d'un quart de la population, ce n'est pas très encourageant.

Pour être juste, disons qu'on nous demande en fait de faire preuve d'une confiance aveugle. Il y a ceux qui ont confiance dans le libre-échange avec les États-Unis. Ils pensent que c'est une bonne affaire. Les Libéraux ont toujours pensé que c'était une bonne affaire. Le laissez-faire économique des Libéraux les porte à croire qu'une politique continentaliste en Amérique du Nord se soldant pratiquement par une union économique entre le Canada et les États-Unis, est une bonne idée. Depuis le début, deux groupes n'ont cessé de protester à la Chambre contre cette vision d'avenir du Canada dans le contexte nord-américain, le Parti conservateur et le Nouveau parti démocratique.

Tous ceux qui ont lu l'histoire du Canada savent que les conservateurs n'aimaient ni le libre-échange ni le continentalisme avec les États-Unis, pas plus que les néo-démocrates. Maintenant qu'ils ont fait volte-face je ne comprends plus. Je ne m'y retrouve plus, je me demande ce qui a pu changer au cours des 100 dernières années pour que nous récrivions l'histoire politique du Canada et que les conservateurs ne songent qu'à brader le pays et que les libéraux fassent alliance avec le NPd. C'est bizarre.

Je vois qu'il me reste une minute, monsieur le Président, et je terminerai mes observations en disant simplement que lorsqu'il s'agit du projet de loi C-87, tous ces changements à nos tarifs douaniers et les conséquences qu'ils entraînent dont il faut nous occuper aussi rapidement, cela symbolise bien la façon dont nous travaillons de façon générale à la Chambre des communes, en faisant les choses à la va-vite, sans analyse, étude et réflexion convenables et suffisantes. Je tiens à dire que nous ne sommes pas en faveur de cette approche. Elle ne nous convient pas du tout. Donc, lorsqu'il s'agira de voter, je crains bien que nous devions voter contre le projet de loi C-87. Il y a lieu d'espérer que lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité permanent des finances et des questions économiques, ce comité aura la possibilité de mettre à profit sa compétence technique pour l'analyser à fond et convenablement et le renvoyer à la Chambre accompagné des amendements qui conviennent.